

TRANSLATIO DU MEME AU MEME : AUTORITE ET IDENTITE
LITTERAIRES DANS LES TRADUCTIONS VERNACULAIRES A LA
FIN DU MOYEN ÂGE

Estelle DOUDET

Translatio : la notion a une importance majeure au Moyen Âge. Dieu seul possède aux yeux des médiévaux le pouvoir de création *ex nihilo*. L'artiste, en prise avec la matière, ne fait jamais que transformer ou forger un donné existant. *Translator* subsume donc les activités d'écriture du clerc. Celles-ci peuvent être diverses : travail de traduction d'une langue dans une autre, ou, dans un sens large alors très commun, entreprise d'interprétation donnant naissance à un autre texte. Car l'un des paradoxes de la littérature médiévale est d'être construite à partir d'une conception théologique du signe qui postule son absolue stabilité (signifié correspondant au signifiant dans la plus grande transparence, ce qui n'exclut d'ailleurs pas les jeux de sens), tout en proposant, dans les conditions de fabrication du texte, la plus grande mouvance, chaque écrit étant réécriture et lecture d'un autre. Le mouvement incessant du *textum*, entre sa source et sa glose, s'inscrit dans une idéologie complexe qui le théorise et le justifie. Puisant sa naissance idéale en un Dieu scripteur, l'écriture s'oriente vers la recherche d'une *auctoritas*, transmise d'une œuvre à l'autre, d'une culture à l'autre : *translatio imperii et studii*. L'œuvre médiévale apparaît donc souvent comme une quête des origines, qui va se transformer, au cours des siècles, en quête d'identité pour l'écrivain. La *translatio*, dans son double sens de traduction et d'écriture, en est l'instrument privilégié.

C'est aussi le statut du scripteur qui se joue dans la mouvance physique et intellectuelle du texte. Le Moyen Âge dispose de nombreuses notions pour désigner l'acte d'écrire : *escripvain*, qui jusqu'au XIV^e siècle désigne l'activité manuelle de recopiage ; *auctor* paré de l'autorité de dire, opposé à *acteur*, glossateur moderne ; *translateur* ou traducteur au sens propre. Tous ces termes expriment les tensions caractéristiques de cette époque entre l'activité physique et le travail intellectuel, entre le rôle de passeur de sens et celui de passeur d'autorité. Soulignons également que l'identité de l'écrivain en jeu dans la *translatio* se dissocie rarement d'une réflexion sur le pouvoir : pouvoir de l'artiste contemporain face aux Anciens qu'il révère et concurrence ; mais aussi puissance du commanditaire qui paie l'écrivain. Le *studium*, malgré les apparences, n'est guère un jeu gratuit. Les réflexions que Chrétien de Troyes consacre, dès le début du *Cligès*, à l'explicitation de la *translatio imperii* sont claires à cet égard :

Ce nos ont nostre livre apris
Qu'an Grece ot de chevalerie
Le premier los et de clergie
Puis vint chevalerie a Rome
Et de la clergie la some,
Qui or est an France venue.
Dex doint qu'ele i soit maintenue
Et que li leus li abelisse
Tant que ja mes de France n'isse
L'enors qui s'i est arestee.
Dex l'avoit as altres prestee :
Car des Grezois ne des Romains
Ne dit an mes ne plus ne mains,
D'ax est la parole remese

Et estainte la vive brese¹.

Toute *translatio* est une prise d'autorité. Ses enjeux politiques et littéraires sont liés ; au Prince de faire de la France le nouveau centre du monde – notamment en offrant à l'écrivain les meilleures conditions de travail, afin que celui-ci en fasse rayonner la gloire culturelle, immortalisant le nom de son mécène. Successeurs des Grecs et des Romains, le chevalier et le clerc partagent la même recherche d'identité et de pouvoir.

La réalité complexe que recouvre le terme médiéval de *translatio* est trop connue pour que l'on s'y arrête plus longtemps. Il faut cependant observer que la situation linguistique et idéologique évolue considérablement au cours de la période. Avec le temps, d'autres significations s'ajoutent à la définition de la translation-traduction. Selon les analyses de Claude Buridant², à partir du XIII^e siècle, le passage interlingual entre deux systèmes linguistiques différents se voit concurrencé par une traduction intralinguale, dite « du même au même ». Il s'agit de la réécriture d'une même langue, le français, d'un état ancien à un état moderne ou sous la forme d'un changement stylistique. En « traduisant » les vers dans la prose du *Merlin*, Robert de Boron souligne un autre sens de la translation : passage de l'ancienne récitation rythmée à un mode d'expression plus véridique, mieux adapté aux nouvelles habitudes de lecture contemporaines³. Le « même au même » est-il vraiment une « traduction » ? Quelle est alors la position de celui qui la propose ? C'est ce point que nous nous proposons d'examiner ici, à travers divers exemples de la fin du Moyen Âge.

Aux XIV^e et XV^e siècles, la translation, sous ses deux formes, devient un véritable phénomène de société⁴. L'affirmation de plus en plus forte de la traduction interlinguale latin-français est liée à une mutation fondamentale dans l'idéologie de la langue maternelle : désormais le français est considéré comme une langue d'*auctoritas* capable de devenir à son tour une source textuelle⁵. Et cette « jeune langue » scientifique se découvre dans le même temps une « vénérable vieillesse » littéraire et une histoire grammaticale, de l'ancien au moyen français. Il faut donc étudier conjointement deux mouvements de fond que l'on a souvent considérés dans leur spécificité : l'explosion, grâce au patronage de Charles V et de ses successeurs, des traductions savantes en français ; l'étonnant développement, aussitôt après, de ces translations intralinguales que l'on appelle les remaniements, et qui ont pour but le renouvellement de « l'antique » littérature française⁶.

¹ « Nos livres nous ont appris que la Grèce eut le premier renom de chevalerie et de science. Puis la chevalerie passa à Rome, et avec elle la somme de la science, et maintenant sont venues en France. Dieu fasse qu'elles y soient retenues et que le séjour leur plaise tant que jamais ne sorte de France la gloire qui s'y est arrêtée. Dieu ne l'avait que prêtée aux autres, car des Grecs ni des Romains on ne parle plus du tout, tous propos sur eux ont cessé et elle est éteinte, leur vive braise. » (Chrétien de Troyes, prologue de *Cligès*, édition A. Micha, Paris, Champion, CFMA, 1982, v. 28-42).

² Claude Buridant, « La traduction intralinguale au Moyen Âge et à la Renaissance (les modernisations, remaniements et réécritures de textes médiévaux et leur intérêt pour l'histoire de la langue française et les caractéristiques typologiques de leur évolution). Illustration : l'exemple du *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienne », *Translatio médiévale, Actes du colloque de Mulhouse, 11-12 mai 2000, Perspectives médiévales*, éd. Cl. Galderisi et G. Salmon, supplément au n°26, 2000, pp. 29-50. La perspective est linguistique et non idéologique. Cette voie a été explorée plus avant par le même auteur dans son article « La traduction intralinguale en Moyen Français à travers la modernisation et le rajeunissement des textes manuscrits et imprimés : quelques pistes et perspectives », *Traduction, dérivation, compilation. La Phraséologie. Actes du Colloque international, Université McGill (Montréal, 2-4 octobre 2000), Le Moyen Français*, 51-53, 2002-2003, pp. 113-158.

³ Robert de Boron, *Merlin*, édition A. Micha, Genève, Droz, 2000.

⁴ Charles Brucker, « Pour une typologie des traductions en France au XIV^e siècle », *Traduction et adaptation en France. Actes du Colloque organisé par l'Université de Nancy II (Nancy, 23-25 mars 1995)*, éd. Ch. Brucker, Paris, Champion, 1997, pp. 63-80.

⁵ Cf. sur ce point Serge Lusignan, « Le Latin était la langue maternelle des Romains : la fortune d'un argument au XV^e siècle », *Préludes à la Renaissance : aspects de la vie intellectuelle en France au XV^e siècle*, éd. C. Bozzolo et E. Ornato, Paris, éd. du CNRS, 1992, pp. 265-282.

⁶ L'ouvrage, vieilli mais fondamental, sur les mises en prose à la cour de Bourgogne est celui de G. Doutrepont, *La*

Malgré les apparences, les positions des traducteurs savants du XIV^e siècle et des remanieurs du siècle suivant ne sont pas totalement étrangères les unes aux autres. Certes, les premiers sont des scientifiques qui utilisent la traduction interlinguale dans un dessein didactique et culturel, tout en conservant l'idéal d'une *translatio studii et imperii* dont ils se considèrent comme les gardiens⁷. Les seconds, professionnels de l'écrit, scribes et compilateurs, défendent la modernisation de fictions destinées à divertir. Cependant, tous ont conscience que le travail de translation repose non tant sur le respect du texte d'origine que sur la recreation du livre dans une langue d'arrivée dont il faut préserver le dynamisme propre. Pour Raoul de Presles, il s'agit d'assurer l'entendement du lecteur en utilisant une langue française capable d'exprimer la subtilité des idées originales, sans chercher à concurrencer les moyens de l'idiome antique :

Si supplie à votre royale majesté que aussi comme simplement à votre commandement j'ay ceste œuvre entreprise, il vous plaise à la recevoir en gré, et supporter mes deffauts dont je say bien il en y aura plusieurs, et se ne ensuy en ceste translacion les propres mos du texte, et que je y voise aucune fois par une maniere de circonlocucion ou autrement il me sera pardonné, pour ce que vous m'avez commandé pour la matiere esclarcir, que je ensuive la vraie, simple et clere sentence, et le vray entendement, sans ensuivre proprement les moz du texte...⁸

Rhétorique d'humilité, qui n'est pourtant pas le masque d'éventuelles déficiences culturelles chez ce juriste. Pour lui, comme pour la plupart des traducteurs de Charles V, « transmuier en cler françois » implique amplification, glose grammaticale ou conceptuelle, enfin inscription du texte d'origine dans l'*hic et nunc* de la lecture. La position modeste de Raoul de Presles est peut-être une stratégie pour éviter les reproches des puristes ; elle est aussi l'expression de la réflexion médiévale sur une translation dont la validité se situe dans le présent.

Le XV^e siècle, à la suite du mouvement culturel initié par le pouvoir royal, est donc un siècle d'intenses réflexions sur la traduction-translation : traduire un texte, c'est assurer une *autoritas* préliminaire à son travail – *autoritas* rassurante mais aussi inhibante pour un *escripvain* qui se voudrait *acteur* à l'heure où le statut du clerc est en plein renouvellement. Les traducteurs scientifiques sont protégés par leur aura savante ; mais qu'en est-il de travaux qui ne visent que le divertissement ? La réflexion originale de Laurent de Premierfait au début du XV^e siècle donne la mesure de cette complexité : chargé par Jean de Berry de la traduction d'une œuvre profane et fictionnelle, le *Décameron* de Boccace, il choisit de faire traduire le toscan en latin avant de traduire lui-même cette version. Sans doute Laurent ignorait-il l'italien, mais symboliquement c'est bien d'une récupération d'*autoritas* qu'il s'agit : évitant ainsi que le français ne soit dérivé d'un autre vernaculaire, Premierfait déplace vers lui-même la position de traducteur « savant », tout en parant la langue d'arrivée, la sienne, de vertus didactiques et morales. Ce sont là l'identité et l'autorité du traducteur-auteur qui sont en jeu⁹.

Quelques années plus tard, de pareils questionnements se découvrent chez les remanieurs de la cour de Bourgogne, pratiquant cette fois une traduction intralinguale, du français au français. Officieusement indépendant du royaume, rassemblant de nombreuses langues vernaculaires sous l'autorité de princes francophones, le duché de Bourgogne est une scène exceptionnelle pour observer les évolutions du statut d'écrivain à travers l'exemple de la translation. C'est en effet dans cet espace frontalier que les artistes s'interrogent sur leur position

littérature française à la Cour de Bourgogne, Paris, Champion, 1909, en particulier tout le chapitre I, ainsi que sa monographie *Les Mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècles*, Bruxelles, 1939 ; Slatkine Reprints, 1969.

⁷ Serge Lusignan, « La Topique de la *Translatio studii* et les traductions françaises de textes savants au XIV^e siècle », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Colloque international du C.N.R.S (I.R.H.T, 26-28 mai 1986)*, Paris, éd. du CNRS, 1989, pp. 303-316.

⁸ Introduction à la *Cité de Dieu* de saint Augustin, citée par Serge Lusignan, *Parler vulgairement, les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Vrin, 1986, p. 146.

⁹ Nous renvoyons sur ce point aux analyses approfondies de Nelly Labère, « *Défricher le jeune plant* » : étude du genre de la nouvelle au Moyen Âge, Paris, Champion, Bibliothèque du XV^e siècle, n°69, 2006.

sociale, qu'ils soient de prestigieux Rhétoriciens, *orateurs* et *ystoriens* stipendiés et parfois anoblis par leur commanditaires, de *grans clers*, ou de simples *escripvains et translateurs*, c'est-à-dire des remanieurs de fictions¹⁰.

Qui sont David Aubert, Jean Wauquelin, Raoul Lefevre ? Des professionnels de l'écriture qui n'ont pas pour métier de créer, mais de dériver d'anciens textes français pour les transformer en textes français. Compileurs, remanieurs, ils n'ont ni le prestige de traducteurs scientifiques, ni la gloire des inventeurs à une époque où la notion de création littéraire commence à germer. Leur situation d'*escripvain* les cantonne au terrain de l'*elocutio* et de la réécriture vernaculaire. Cependant, forts de la culture de la translation qui s'est développée en France depuis de nombreuses décennies, et conscients que celle-ci est le terrain d'une revendication identitaire pour l'auteur, ils déplacent dans leurs traductions intralinguales les nouvelles idéologies linguistiques de leur époque : le français est pour eux le lieu privilégié d'une *translatio studii*, comme ayant à la fois une antiquité et une modernité ; c'est dans le monde francophone que se construit une *translatio imperii* spécifiquement bourguignonne : le prince mécène puise son identité dans les fictions que la littérature française lui offre. Le compilateur n'a donc pas à traduire les textes latins ou grecs mais les anciens textes vernaculaires qui en étaient eux-mêmes des traductions. La suite des temps n'est plus passage, mais augmentation ; la *translatio* est *amplificatio* : Philippe le Bon n'est pas Jason ou Hector, mais la somme des héros, par la grâce de son humble mais indispensable compilateur. Telle est l'opinion discrètement avancée en 1464 par Raoul Lefevre dans son prologue du *Recueil des Histoires de Troyes*¹¹ :

Des histoires dont voeil le recoeil faire tout le monde parle, moins beaucoup que je n'en traiteray. Et aucuns en y a qui s'ahurtent seulement à leurs particuliers livres, pour quoy je crains escrire plus que leurs livres ne font mencion. Mais quant je considere tout et poise le tres cremeu command de cellui tres redouté prince qui est cause de cest œuvre, non pour corriger les livres ja solennellement translatsés, ainçois pour les augmenter, je me renderay obeissant.

Lefevre translateur ? Il semble refuser avec modestie le sens exact de ce terme. Son but n'est pas d'assurer l'exactitude des sources, mais de faire de son texte un espace de totalisation des savoirs, de procéder à la compilation des informations dans un but politique contemporain : faire de son commanditaire le seul bénéficiaire des *histoires*. Ni *auctor*, ni *acteur* : le prologue de Raoul Lefevre exprime les ambiguïtés du statut du remanieur sans pourtant les résoudre.

Prédécesseur de Raoul Lefevre, Jean Wauquelin adopte dès 1445 une autre position face à la spécificité de la traduction intralinguale. Inspiré par un souhait de Philippe le Bon, il décide « d'ordonner et de disposer en escrit » l'histoire célèbre de *Girart de Roussillon*¹². Personnage bien connu du monde épique qui n'apparaît dans la *Chanson de Roland* que pour y mourir, Girard incarne dans la littérature française et franco-provençale du XII^e siècle l'image idéale du baron révolté et repentant : un duc de Bourgogne, d'abord en guerre avec son seigneur Charles Martel à la suite d'une injustice de celui-ci, qui part à la recherche de son salut, pour être enfin triomphalement rappelé à la Cour et mourir en odeur de sainteté. La diffusion de ce personnage littéraire est assez complexe : héros d'une chanson de geste éponyme, il inspire au XIII^e siècle une

¹⁰ Telles sont les trois catégories qui forment selon David Aubert le monde des auteurs bourguignons sous Philippe le Bon. « Icelluy tresrenommé et tresvertueux prince [Philippe de Bourgogne] a des long temps acoustumé de journallement faire devant luy lire les anciennes histoires. Et pour estre garny d'une librairie non pareille a toutes autres, il a, des son jenne eage, eu a ses gaiges plusieurs translateurs, grans clers, experts_orateurs, ystoriens et escripvains et en diverse contrees en groz nombre diligemment labourans, tant que, au jourd'huy, c'est le prince de la Crestienté sans reservation aucune qui est le mieux garny de authentique et riche librairie, comme tout ce poeult plainement apparoir » (David Aubert, prologue de l'*Histoire abrégée des Empereurs*, Paris, Arsenal, ms. 5089, f. Qr^o).

¹¹ Raoul Lefèvre, *Recueil des Histoires de Troyes*, éd. M. Aeschbach, Berne, P. Lang, 1987, p. 125.

¹² Jean Wauquelin, *Girart de Roussillon*, éd. L. de Montille, Paris, Champion, 1880. Résumé et adaptation en français moderne du texte dans *Girart de Roussillon, l'épopée bourguignonne*, éd. M. Zink, M. Thomas et R.-H. Guerrand, à partir du manuscrit de Vienne, Codex 2549, Paris, P. Lebaud, 1990. L'activité de Jean Wauquelin a été récemment étudiée dans le recueil *Jean Wauquelin de Mons à la Cour de Bourgogne*, dir. M.-C. de Crécy, Tunhout, Brepols, 2006.

Vita latine, aussitôt traduite en prose française, qui fait l'objet d'un remaniement romanesque en vers français au XIV^e siècle. Jean Wauquelin fait donc face à quatre textes antérieurs, dont trois en ancien français (ou ancien franco-provençal). Son prologue est entièrement fondé sur des jeux de dénégation habiles visant à la fois à louer et à détruire l'*auctoritas* de ses sources. Il affirme ainsi une position de traducteur savant en se référant exclusivement au texte latin :

Me suis determiné, ordonné et disposé de mectre, composer et ordonner par escript en notre langaige maternel que nous disons wallet ou françoys la noble procreation, les nobles fais, les nobles emprises d'armes (...) du noble conquerant, fort et tres puissant prince en son temps monseigneur Girart de Roussillon, ainsi que je l'ay trouvé et entendu en ung traictié fait et composé en son nom et intitulé *Gesta nobilissimi comitia Gerardi de Roussillon*, duquel livret et traictié je ne mes point le nom de l'acteur à présent...¹³

Effacer le nom d'un traité en vérité anonyme conforte Wauquelin dans la position d'un *translateur* maître du jeu. On sait d'autre part que le remanieur bourguignon n'a pas utilisé le texte latin, mais les versions vernaculaires, notamment les plus modernes d'entre elles. Il le laisse entendre aux chapitres suivants en rappelant le travail de comparaison de sources qui a présidé à sa réécriture :

Et à celle fin que on ne cuide que j'en soye le premier romancier, il est vray que par plusieurs volumes et livres, tant en romans comme en latin et autre langaige, les faiz, les œuvres, les graces du dit Monseigneur Girard de Roussillon sont escriptes, expresses et mises...¹⁴

Wauquelin compare alors les mérites du roman du XIV^e siècle (sa véritable source), détaillé mais peu fiable, et ceux du texte latin, paré d'*auctoritas* –, tout en prévenant ses lecteurs que le choix de l'interprétation finale est à leur discrétion :

Et pour ce quoy que le dit roman face ou die du dit Charles Marcial et de Gerard, je m'en rapporte à la discretion des lisans et veulx descendre à la matiere que j'ay emprise...

Wauquelin joue habilement de la multiplicité de ses sources, non pour revendiquer l'actuel travail de compilateur qu'il remplit, mais pour brouiller les pistes de l'*auctoritas*. Effaçant l'identité des autres auteurs avant lui, tout en donnant l'impression de les connaître, il se donne comme metteur en scène d'un tissu mouvant, créateur d'un texte au sens propre, comme peut l'être un historien ou un traducteur scientifique, effaçant sa véritable fonction de remanieur en recréant le labyrinthe du livre et en y impliquant la responsabilité des lecteurs.

L'identité du traducteur du même au même doit-elle donc se masquer ou se confondre avec le statut prestigieux de *translateur* savant pour exister ? À cette question sous-jacente dans la majorité des prologues des remanieurs, le plus célèbre d'entre eux, David Aubert¹⁵, donne vers 1460 une réponse élaborée. Il y a bien une gloire spécifique de la traduction intralinguale : gloire historique, puisqu'elle atteste une histoire de la langue qui la pare d'*auctoritas* ; gloire présente, puisqu'elle inscrit dans la réalité contemporaine les prestigieuses fictions passées. Aussi le remaniement est-il pour David Aubert l'instrument d'une *translatio* modernisée : elle est une véritable traduction qui ajoute à la connaissance des langues un travail d'amplification et de synthèse ; elle est la voie originale d'un transfert culturel dont les ducs bourguignons sont les bénéficiaires, après les Grecs, les Romains et les Français :

Pourquoy selon mon petit entendement je le vous vœul declairer en cler françois, au mieulx qu'il me sera possible, sans y oster ne adjoûter rien du mien ne d'autrui, mais m'esforcheray d'ensieuvrir la matiere laquelle j'ay prinse et *translatée* d'anciennes histoires rymeées jadiz et reduites en ceste prose : pour ce que au jour d'huy les grans princes et autres seigneurs appetent plus la

¹³ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴ *Ibid.*, pp. 4-5.

¹⁵ R. Straub, *David Aubert, escriptvain et clerc*, Amsterdam, Rodopi, 1995.

prose que la ryme, pour le langaige quy est plus entier et n'est mie tant constraint.¹⁶

Contrairement à la position interventionniste de son prédécesseur Jean Wauquelin, David Aubert emprunte aux savants de Charles V, comme Raoul Lefevre, leur rhétorique prudente et humble. Mais comme Jean Wauquelin, il revendique dans le même temps un statut de traducteur scientifique.

Le texte laisse percevoir cette double stratégie. Ainsi de la contradiction apparente entre l'affirmation du respect du livre original et l'annonce d'une réduction, d'un découpage qui rendent l'histoire plus attractive. Car David Aubert, comme Wauquelin et Lefevre, est conscient de l'ambiguïté de son travail, entre préservation alléguée de l'original, modernisation attendue par les lecteurs et tentation de ce que l'on pourrait nommer la création d'un livre nouveau. La complexité revendiquée de la translation du même au même passe chez Aubert par un renouvellement des arguments classiques : la prose n'est plus choisie comme instrument de la vérité, comme l'alléguaient les auteurs du XIII^e siècle, mais pour son caractère moderne et sa capacité d'amplification, « langaige quy est plus entier et n'est mie tant constraint ». Est-ce un aveu d'obéissance à la mode ? Non, car Aubert postule aux sources de son travail un double pacte de lecture : pacte avec le commanditaire, pacte avec les récepteurs. Comme il le dit plus tard dans le troisième tome de l'*Histoire*, « tous livres ne se ressemblent mie combien qu'ilz parlent tout d'une matiere¹⁷ ». Si la fiction littéraire demeure, elle s'inscrit dans un *medium* temporel, la langue, et dans un espace d'interprétation particulier, la cour de Bourgogne. Remanier du français au français est donc attester la permanence d'un imaginaire culturel tout en assurant sa compréhension par une nécessaire modernisation. La translation du même au même donne également aux lecteurs la possibilité d'assurer leur identité historique (française) tout en préservant leur spécificité présente (bourguignonne). En d'autres termes, elle est l'instrument culturel le mieux adapté à la politique de Philippe le Bon, entre attachement au trône des lys et autonomie du duché. On remarquera qu'Aubert est le seul des trois écrivains bourguignons étudiés à utiliser dans son prologue le terme de *translateur*, refusé ou esquivé par les autres. Ce détail souligne sans doute l'évolution idéologique de ces écrivains face à leur travail : recherche d'un statut qui passe par les jeux de mise en scène d'un Wauquelin *acteur*, la rhétorique de modestie d'un Lefevre *compilateur*, pour aboutir à l'affirmation d'un *translateur* créatif, David Aubert.

Les miniatures de frontispice en apportent un autre témoignage. Vers 1460, Aubert affirme la spécificité du remaniement en inversant de façon surprenante la scène de présentation liminaire au mécène : le duc n'attend plus l'hommage du livre en son palais, l'écrivain agenouillé à ses pieds, mais vient surprendre le remanieur en plein travail dans son *scriptorium*¹⁸. Le lecteur pénètre ainsi dans l'espace du livre, de la même façon que l'écrivain le fait rentrer dans la légende en compilant les légendes anciennes pour lui. La traduction du même au même implique non plus hiérarchie, mais complicité de l'auteur et du pouvoir : tous deux à la recherche d'une identité et d'une *auctoritas* puisées dans le miroir de l'histoire – histoire politique à laquelle le prince participe ; histoire littéraire que le remanieur crée par son travail.

L'histoire médiévale de la traduction, comme par mimétisme avec son objet, est évolution et passage : toujours liée à l'idéologie complexe de la *translatio studii et imperii*, l'écriture de la

¹⁶ David Aubert, *Histoire de Charles Martel, Prologue de l'histoire de Charles Martel*, 1465, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, ms. 6, f. 1v^o. Nous soulignons. Il n'existe pas d'édition complète de cette œuvre.

¹⁷ Bruxelles, BR, ms. 6, f. 519 r^o.

¹⁸ Bruxelles, BR, ms. 8, f. 7 et Bruxelles, BR, ms. 6, f. 9, miniatures attribuées à Loyset Liedet, *Charles le Téméraire. Exposition organisée à l'occasion du cinquantième centenaire de sa mort*, éd. P. Cockshaw, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 1977, pp. 82-83. À notre connaissance, cette représentation du Prince dans le *scriptorium* est spécifique au travail de traduction intralinguale dans le cadre bourguignon. Loyset Liedet l'utilise également pour représenter le défunt Jean Wauquelin et Philippe le Bon dans cette position complice, dans Bruxelles, BR, ms. 9244, f. 3, alors que du vivant de Wauquelin, ce type de représentation n'apparaît pas encore. Cf. *Charles le Téméraire, op. cit.*, pp. 80-81.

translation a fait l'objet dans les derniers siècles du Moyen Âge de constructions intellectuelles élaborées, d'abord par ces précurseurs humanistes que sont les érudits de Charles V, puis par les remanieurs vernaculaires actifs dans la seconde moitié du XV^e siècle. L'action des premiers est bien connue : à l'heure où la Guerre de Cent Ans crée l'idée de nation, ces intellectuels pratiquent la traduction du latin au français comme un transfert d'*auctoritas* d'une civilisation à une autre, d'une langue morte à une langue vivante. La hiérarchie culturelle s'inverse, le français devient l'idiome savant de référence – et dans ce geste s'affirme le prestige du *translateur*, exprimant une nouvelle identité du clerc dans la société de son temps. Malgré les désordres civils qui de 1400 à 1420 fauchent cette génération d'humanistes, leur réflexion demeure un acquis social et culturel qui se diffuse chez des écrivains moins connus et, aujourd'hui comme alors, beaucoup moins valorisés, les traducteurs du même au même de la cour de Bourgogne.

La traduction intralinguale n'est pas une invention bourguignonne. Elle existe dès le XIII^e siècle comme une activité indéfinie, parallèle aux traductions interlinguales, et vise le plaisir des lecteurs plus que le prestige d'une culture. Il faut attendre les années 1450 pour voir apparaître dans l'espace frontalier contrôlé par Philippe le Bon des écrivains « spécialisés » dans ce travail. Recopieurs, compilateurs, ils sont pleinement conscients de leur marginalité. Il nous a donc semblé instructif d'examiner la réflexion qu'ils mènent sur leur statut en relation avec l'histoire de la translation médiévale dont ils sont les héritiers.

Traduire du français au français ne va pas de soi. Jean Wauquelin, Raoul Lefevre, David Aubert se sont tour à tour interrogés sur l'étrange statut en jeu pour eux dans cette étrange activité : ni véritablement clercs, ni simplement scribes, ils affirment dans leurs prologues la modernité d'une langue française en renouvellement¹⁹, dotée d'une *auctoritas* non seulement scientifique, mais aussi littéraire²⁰. Dans le passage du même au même se joue la totalisation d'un savoir fictionnel et politique, une autre *translatio imperii et studii* dont leurs commanditaires-lecteurs sont les bénéficiaires. Plus encore, malgré ou à cause de l'indétermination de leur travail, ils cherchent à s'y constituer une identité « d'écrivain ». Constitution difficile, qui emprunte les masques offerts par les siècles précédents : *acteur*, *compilateur*, *translateur*. Ce faisant, les remanieurs participent pleinement à l'originalité de la culture bourguignonne, espace où se dessine alors une Renaissance qui bouleverse le statut du clerc médiéval. Aux marges de l'histoire médiévale de la traduction, ils assurent également la *translatio* de ses acquis vers les problématiques que développera le XVI^e siècle.

¹⁹ En particulier l'idée d'une spécificité nationale à l'intérieur du français – ce « wallet » ou « wallon » de Wauquelin en 1445 qui est l'une des premières affirmations d'une écriture « belge », que l'on retrouvera amplifiée chez Jean Molinet et Jean Lemaire, de 1470 à 1500.

²⁰ À la même époque apparaissent les premières listes de pères tutélaires de la littérature française dans les œuvres poétiques : les auteurs français prennent conscience d'une histoire littéraire dont ils font partie. Cf. notamment Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « À la Recherche des pères : la liste des auteurs illustres à la fin du Moyen Âge », *Modern Language Notes*, septembre 2001, vol. 116, n°4, pp. 630-643.